

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC **LE MARDI 16 AOÛT 2022**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 12 AOÛT 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth, E. Tedford et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Kaitlin Leonard, technicienne juridique, sont également présents.

2022-411 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- L'ajout de l'item 60.01 : Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant Règlement de contrôle intérimaire PC-2946 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

2022-412 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

LE conseil municipal appui la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

2022-413 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

2022-414 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE DU 29 JUIN 2022

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire du 29 juin 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-415

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

- Céline Aldworth (dépose un document) ;
- Lois Butler ;
- Gregory Fréchette ;
- Raymond Coelho ;
- Marie Vallee (dépose un document) ;
- Susan Weaver ;
- Lyne Conway ;
- Pierre L'Écuyer ;
- Nickie Fournier ;
- Emily Shallhorn et Gabrielle Leprohon (dépose un document) ;
- Clara Fehrmann (dépose un document) ;

Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 20h47.

- Nasr El Dabe ;

Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 20h50.

- Carolyn Bourgeault ;
- William Altimas ;
- Michel Desbiens.

Monsieur le conseiller Stork quitte son siège à 21h03.

Monsieur le conseiller Stork reprend son siège à 21h06.

2022-416

APPEL – DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA DÉMOLITION ET DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 275, BOULEVARD HYMUS

ATTENDU QUE la décision du comité de démolition en date du 26 mai 2022 ;

ATTENDU QUE des appels ont été logés pour cette décision, conformément au Règlement PC-2818 sur la démolition/déconstruction des immeubles ;

Monsieur le maire, mesdames les conseillères Stainforth et Tedford, ainsi que messieurs les conseillers Bissonnette, Cowan et Tremblay s'adressent au public.

Monsieur le maire demande un vote.

Monsieur le conseiller Stork vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Homan vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Thorstad-Cullen vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Tedford vote en faveur de la démolition et vote contre le programme de réutilisation du sol.

Monsieur le conseiller Bissonnette vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Stainforth vote contre la démolition et vote en faveur du programme de réutilisation du sol.

Monsieur le conseiller Tremblay vote en faveur de la démolition et vote contre le programme de réutilisation du sol.

Monsieur le conseiller Cowan vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Monsieur le maire Thomas vote en faveur de la démolition et vote contre le programme de réutilisation du sol.

RÉSOLU : Conséquemment, il est majoritairement
DE confirmer la décision rendue lors de la séance du comité de démolition du 26 mai 2022 à l'effet d'approuver la démolition et le programme de réutilisation du sol visant l'immeuble situé au 275, boulevard Hymus.

2022-417 APPEL – DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA DÉMOLITION ET DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 325-327, BOULEVARD HYMUS

ATTENDU QUE la décision du comité de démolition en date du 26 mai 2022 ;

ATTENDU QUE des appels ont été logés pour cette décision, conformément au Règlement PC-2818 sur la démolition/déconstruction des immeubles ;

Monsieur le maire demande un vote.

Monsieur le conseiller Stork vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Homan vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Thorstad-Cullen vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Tedford vote en faveur de la démolition et vote contre le programme de réutilisation du sol.

Monsieur le conseiller Bissonnette vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Madame la conseillère Stainforth vote contre la démolition et le programme de réutilisation du sol.

Monsieur le conseiller Tremblay vote contre la démolition et le programme de réutilisation du sol.

Monsieur le conseiller Cowan vote en faveur de la démolition et du programme de réutilisation du sol.

Monsieur le maire Thomas vote contre la démolition et le programme de réutilisation du sol.

RÉSOLU : Conséquemment, il est majoritairement
DE confirmer en partie la décision rendue lors de la séance du comité de démolition du 26 mai 2022 à l'effet d'approuver la démolition ; et

DE renverser en partie la décision rendue lors de la séance du comité de démolition du 26 mai 2022 à l'effet de refuser le programme de réutilisation du sol visant l'immeuble situé au 325-327, boulevard Hymus, et ainsi d'approuver le programme.

2022-418 ADOPTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT PC-2917 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCRÉTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement abrogeant le Règlement PC-2917 modifiant diverses dispositions des règlements municipaux de la Ville de Pointe-Claire

2022-419 APPROBATION – PIIA – LOT 4 215 382 (21, AVENUE BROADVIEW)

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujetties la propriété située sur le lot 4 215 382 du Cadastre du Québec (21, avenue Broadview), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 février, 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
 Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
 D'approuver les plans et documents associés aux projets suivants:

RÉSOLU :

Adresse	Projet	Garantie financière
Lot projeté 6 484 068	Nouvelle construction	8 900 \$
Lot projeté 6 484 069	Nouvelle construction	8 900 \$

et ce conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés, relativement au lotissement au lot original 4 215 382 du Cadastre du Québec (21, avenue Broadview) pour la création de 2 lots projetés 6 484 068 et 6 484 069 du Cadastre du Québec ainsi que la construction d'une maison unifamiliale sur les nouveaux lots projetés, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur des délais rendus par le comité de démolition le 26 mai, 2022 ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 8 900 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2022-420 APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 juillet 2022.

Madame la conseillère Tedford et monsieur le conseiller Tremblay votent contre les PIIA pour le 44, avenue Drayton.

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
 Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement
 D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants

RÉSOLU :

Adresse	RCI	Projet d'aménagement	Garantie financière
148, avenue de Windward Crescent	n/a	Construction d'une extension	5 000 \$
51, avenue Summerhill	n/a	Construction d'une véranda	3 000 \$
43, avenue King	n/a	Extension de l'entrée charretière	2 000 \$
6701, autoroute Transcanadienne	Le projet respecte le RCI (Zone MU2)	Extension	5 000 \$
44, avenue Drayton	n/a	Nouvelle entrée charretière	2 000 \$

et ce conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2022-421

APPROBATION – PIIA

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1 août, 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants

RÉSOLU :

Adresse	Projet	Garantie financière
123, avenue de Dieppe	Nouvelle construction sur un lot vacant	10 000 \$
8, avenue du Bras d'Or	Construction d'une extension	12 400 \$
18, avenue Prince-Edward	Transformer une galerie latérale fermée en porche	500 \$
42, avenue de Breslay	Agrandissement et rénovation	7 000 \$
72, avenue Broadview	Revêtement et fenêtres	4 000 \$

et ce conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

Des questions sont adressées aux membres du conseil concernant les demandes dérogations mineures pour les propriétés sises au 55, avenue Cedar, 12A, avenue Bowling Green et 93, avenue Elgin.

2022-422 REFUS – DÉROGATION MINEURE – 12A, AVENUE BOWLING GREEN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement DE refuser une demande de dérogation mineure pour permettre au 12A, avenue Bowling Green une remise de jardin avec un taux d'implantation de 22,11% plutôt que le maximum permis de 20%.

2022-423 RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 55, AVENUE CEDAR

Le sujet relatif à une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 55, avenue Cedar, est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2022-424 REFUS – DÉROGATION MINEURE – 93, AVENUE ELGIN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement DE refuser une demande de dérogation mineure pour permettre au 93, avenue Elgin une marge de recul avant secondaire de 5,7m plutôt que le minimum requis de 7,5m.

La séance est suspendue à 21h53.

La séance est reprise à 22h03.

2022-425 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 117, AVENUE KING

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 117, avenue King la reconstruction d'une galerie avec une marge de recul latérale gauche de 1,35m plutôt que le minimum requis de 2m.

2022-426 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 148, AVENUE DE WINDWARD CRESCENT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 148, avenue de Windward Crescent un garage attenant avec une marge de recul latérale sud de 1,05m plutôt que le minimum requis de 2m.

2022-427 OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – 309, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer une demande d'usage conditionnel pour permettre au 309, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore l'occupation d'une partie du bâtiment par un usage commercial de la classe D-1, soit un restaurant, sujet aux conditions suivantes :

- La capacité maximale autorisée pour le restaurant est de 50 places maximum ;
- Les heures d'ouverture sont de 17 h à 23 h ;
- Le demandeur doit mettre en œuvre diverses mesures pour faciliter la gestion du stationnement, y compris des mesures pour les personnes à mobilité réduite et soumettre ce plan au Service de l'inspection et de la sécurité publique pour approbation et ce, préalablement à la mise en opération dudit restaurant ;
- Une servitude doit être conclue avec les propriétaires des immeubles adjacents pour le partage des cases stationnements. Copie de l'entente ratifiée doit être déposée au Service des affaires juridiques et du greffe de la ville de Pointe-Claire. Cette servitude doit être maintenue durant toute la durée de l'exploitation du restaurant.
- Une isolation acoustique doit être assurée entre le restaurant et l'unité résidentielle.

2022-428 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 23 JUIN 2022 AU 3 AOÛT 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 23 JUIN 2022 AU 3 AOÛT 2022

La liste des amendements budgétaires pour la période du 23 juin 2022 au 3 août 2022 et le registre des chèques pour la période du 23 juin 2022 au 3 août 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2022-429 APPROBATION – NOMINATION OFFICIELLE DU JARDIN DE LECTURE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver la nomination officielle du jardin de lecture aménagé sur le côté sud de la Bibliothèque comme étant « La Forêt enchantée de Sara – Jardin de lecture ».

2022-430 APPROBATION ET AUTORISATION – PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2022 POUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES – OBJECTIFS 2022 DU COMITÉ D'ACCESSIBILITÉ POUR SOUMISSION À L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver le plan d'action municipal 2022 pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ; et

D'autoriser les objectifs 2022 du comité d'accessibilité pour soumission à l'*Office des personnes handicapées du Québec*.

2022-431 AUTORISATION – RELOCALISATION DU LAMPADAIRE DU MAIRE BILL MCMURCHIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser le retrait du lampadaire du maire Bill McMurchie à l'adresse 3, avenue de Canterbury Park afin de l'installer à un espace public sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

2022-432 AUTORISATION – MANDAT À LA FIRME IMK S.E.C.R.L./LLP DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE EN MATIÈRE DE FISCALITÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT QUE les 16 décembre 2020 et 15 janvier 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération prévoyant la mise en place d'un comité de travail composé de représentants de la Ville de Montréal et de l'Association des municipalités de banlieue ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de travail avait pour but de réviser les modalités de répartition des quotes-parts, notamment le calcul du potentiel fiscal ou toutes autres solutions pérennes, qui devra faire rapport à la ministre au plus tard le 31 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération remplaçant le coefficient de « 0,48 » par celui de « 2,68 » et prenant effet à compter de l'exercice financier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaconsfield a déposé une procédure judiciaire le 15 janvier 2021 contre le Procureur général du Québec et la Ville de Montréal et que l'ensemble des villes liées y sont inscrites à titre de mise en cause ;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure judiciaire soulève des enjeux pour les intérêts de la Ville de Pointe-Claire en matière de fiscalité d'agglomération et qu'elle entend s'assurer d'une défense pleine et entière ;

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
QUE Mes Kurt Johnson et Olga Redko, de la firme IMK s.e.n.c.r.l./ LLP, soit mandatés à cette fin en remplacement de Me Nicolas X. Cloutier de la firme McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l. ;

QU'UNE somme de 6 881,88 \$ soit réservée pour les honoraires et dépenses requises ;

QUE la Cité de Dorval soit désignée afin d'être le point de chute pour le paiement de ses honoraires et dépenses.

2022-433

AUTORISATION – ACCÈS À MON DOSSIER À REVENU QUÉBEC POUR LE COMPTE DE LA VILLE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
QUE madame Julie Robinson, directrice adjointe, service des finances, dont les trois derniers chiffres du NAS sont 385 soit autorisée à signer, au nom de la Ville de Pointe-Claire (N.E.Q. 883 185 8293 et No identification 1211 515801), les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE Mme Julie Robinson soit désignée comme représentante autorisée auprès de Revenu Québec pour la Ville de Pointe-Claire ;

La Ville de Pointe-Claire autorise madame Julie Robinson à inscrire l'entreprise à Mon Dossier et à gérer le dossier de l'entreprise après son inscription. De plus, madame Julie Robinson sera autorisée à :

- Agir au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants autorisés,
- Effectuer l'inscription de la Ville de Pointe-Claire aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire, y renoncer ou la révoquer, selon le cas
- Effectuer l'inscription de la Ville de Pointe-Claire à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la Ville de Pointe-Claire et agir au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.
- Ceci inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville de Pointe-Claire pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes
- À effectuer des actions au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment:
 - o Transmettre à Revenu Québec la résolution du Conseil municipal numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original,
 - o Accepter les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants autorisés,
 - o Déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels,
 - o Accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels.

QUE madame Julie Robinson remplace madame Lyne Goulet à titre de représentante autorisée pour la Ville de Pointe-Claire.

D'accepter que le ministre du Revenu communique avec madame Julie Robinson, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Pointe-Claire et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

- 2022-434** AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE - QUOTES-PARTS RELATIVES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LES SERVICES D'AGGLOMÉRATION
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 53 400 \$, vers le poste 02-412-00-951 « Quote-part eau » provenant du poste budgétaire 02-930-00-954 « Quote-part Agglomération » pour les quotes-parts relatives à l'alimentation en eau potable à la Ville de Montréal pour les services d'agglomération.
- 2022-435** AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE - CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF OLIVE- URQUHART
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 70 000 \$, vers le poste 02-877-43-532 provenant des postes budgétaires 02-877-22-534 (35 000 \$) et 02-877-43-535 (35 000 \$) pour couvrir le montant du contrat de service d'entretien ménager du Centre Sportif Olive-Urquhart.
- 2022-436** AUTORISATION – BAL DU LAKESHORE ORGANISÉ PAR LA FONDATION HÔPITAL GÉNÉRAL LAKESHORE
- ATTENDU QUE le maire a été invité à participer au Bal du Lakeshore organisé par la Fondation de l'hôpital général Lakeshore ;
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Tim Thomas ainsi que sa compagne, à représenter la Ville de Pointe-Claire au Bal du Lakeshore organisé par La Fondation de l'hôpital général Lakeshore, qui aura lieu le 15 octobre 2022 ;
- D'autoriser le remboursement des frais engagés par cette activité, conformément à la politique en vigueur ;
- D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17733 émis le 19 juillet 2022.
- 2022-437** AUTORISATION – TOURNOI DE GOLF WIAIH-RICKY HELD
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Thomas, ainsi que messieurs les conseillers Cowan, Stork et Tremblay, à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf WIAIH-Ricky Held, qui aura lieu le 19 septembre 2022 au Club de golf Summerlea. Madame la conseillère Tedford est autorisée comme représentante remplaçante ;
- D'autoriser le remboursement des frais engagés par cette activité, conformément à la politique en vigueur ;
- D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17710 émis le 19 juillet 2022.
- 2022-438** AUTORISATION – CONFÉRENCE NATIONALE DU CANADIAN SWIMMING COACHES ASSOCIATION (CSCA)
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser Monsieur Martin Gingras, Entraîneur-chef - Natation, et Monsieur Phil Garverick, Entraîneur Sénior - Natation, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de CSCA qui aura lieu à Whistler en Colombie-Britannique, du 28 septembre au 2 octobre 2022 ;
- D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;
- D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-701-13-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17675 émis le 1 août 2022.

2022-439 AUTORISATION – TENUE D'UN ENCAN POUR LA DISPOSITION DE BIENS EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG – ANCIENNEMENT LE CSPQ)

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (anciennement le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)) permet aux établissements du grand réseau des organismes en éducation, en santé et services sociaux, aux municipalités et aux sociétés d'État du Québec d'accéder aux services de vente par appel d'offres et par enchères publiques organisées par la Disposition des biens du CAG qui est un service écoresponsable du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente avec le Centre de services partagés du Québec en 2017 pour se prévaloir de leurs services de disposition de biens excédentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre divers équipements désuets et machineries usagées qui ne lui sont plus utiles pour ses opérations journalières ;

CONSIDÉRANT QUE certains de ses équipements sont ou seront remplacés par des équivalents plus récents.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'autoriser le service des Finances — gestion des ressources matérielles et contractuelles à tenir un encan pour la disposition de biens en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (GAG — anciennement le CSPQ).

RÉSOLU :

2022-440 AUTORISATION – DÉPENSE DE 3 098,21 \$ CONCERNANT LA FACTURATION ÉLECTORALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'entériner une dépense de 3 098,21 \$, payée à Innovision pour des services techniques informatisés lors des élections municipales de novembre 2021.

RÉSOLU :

2022-441 APPROBATION – COÛTS DU PROJET POUR L'ÉCHANGEUR DES SOURCES ET LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE

ATTENDU QUE les montants soumis par le MTQ suite à l'appel d'offres respectent le cadre de l'entente de collaboration approuvée lors de la séance du 5 juillet, 2022;

Votes contre :
Monsieur le conseiller Stork
Madame la conseillère Stainforth

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et majoritairement
DE confirmer formellement au MTQ la participation financière de la Ville de Pointe-Claire au projet de réfection de l'échangeur des Sources/A20 et de la passerelle et ainsi permettre au MTQ d'octroyer le contrat selon les termes de l'appel d'offres sous sa responsabilité.

RÉSOLU :

2022-442 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE GENEVIÈVE RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DU CENTRE DES COMMUNICATIONS DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'approuver un protocole d'entente à intervenir avec l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève relative à la fourniture de services du centre des communications de Pointe-Claire ;

RÉSOLU :

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, l'assistante-greffière, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2022-443 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – TRAVAUX RÉPÉTITIFS D’ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MENUISERIE, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
DE se prévaloir de l’option prévue au contrat intervenu avec MÉTIER-PLUS CONSTRUCTION INC., pour des travaux répétitifs d’entretien et de réparation de menuiserie, pour l’année 2023, pour un montant total de 84 851,55 \$, taxes incluses;

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-420-82-911 et 22-421-32-930, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 22-17747 émis le 21 juillet 2022.

2022-444 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – APPROVISIONNEMENT EN BIENS, PIÈCES, OUTILS ET ACCESSOIRES D’ENTRETIEN DE CONCIERGERIE, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
DE se prévaloir de l’option prévue au contrat intervenu avec SANI-DÉPÔT, DIVISION DU GROUPE DISSAN, pour l’approvisionnement en biens, pièces, outils et accessoires d’entretien de conciergerie, pour l’année 2023, pour un montant total estimé de 75 350 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 22-17689 émis le 18 juillet 2022.

2022-445 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SCHELLEMENT DE FISSURES SANS FRAISAGE, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
DE se prévaloir de l’option prévue au contrat intervenu avec MARQUAGE ET SIGNALISATION RIVE-SUD B.A. INC., pour la fourniture de services professionnels pour le scellement de fissures sans fraisage, pour l’année 2023, pour un montant total de 10 175,29 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 22-17719 émis le 3 août 2022.

2022-446 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – SERVICES DE NETTOYAGE ET D’ÉCURAGE DE CONDUITES D’ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIALES, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
DE se prévaloir de l’option prévue au contrat intervenu avec SANIVAC (9363-9888 QUÉBEC INC.), pour des services de nettoyage et d’écuration de conduites d’égouts sanitaires et pluviales, pour l’année 2023, pour un montant total de 101 684,46 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-564, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-17729 émis le 3 août 2022.

2022-447 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE DE LOCATION, D’UN BOUTEUR SUR CHENILLES À BASSE PRESSION, D’UNE PELLE MÉCANIQUE ET DE QUATRE NIVELEUSES INCLUANT LES OPÉRATEURS POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
DE se prévaloir de l’option prévue au contrat intervenu avec ENTREPRISES VAILLANT, pour la fourniture et la livraison, sur demande de location, d’un boteur sur chenilles à basse pression, d’une pelle mécanique et de quatre niveleuses incluant les opérateurs pour les travaux de déneigement, pour l’année 2023, pour un montant total de 248 806 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-17744 émis le 3 août 2022.

2022-448 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE MODIFICATION À L'ACCÈS DE LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer un contrat des travaux de modification à l'accès de la cour des Travaux Publics, à G. GIULIANI INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 481 170,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres BP2211-17165A ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-422-02-941 et 22-410-02-765, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17714 émis le 19 juillet 2022.

2022-449 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE RADARS FIXES, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de radars fixes, pour l'année 2022, à STINSON ITS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 85 558,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres SP220002. La ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2023 et 2024

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-291-00-725, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17726 émis le 20 juillet 2022.

2022-450 OCTROI D'UN CONTRAT – L'ACQUISITION ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines (SIRH), à DLGL TECHNOLOGIE CORPORATION, ayant fourni une soumission conforme, pour un montant total de 749 637 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres DP220003;

D'imputer cette dépense tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17640 émis le 19 juillet 2022.

2022-451 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PEINTURE DE PLAFONDS AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux de peinture de plafonds au Centre Aquatique, à FINDECOR INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 81 483,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres BP2217-22055;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-410-02-765, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17753 émis le 28 juillet 2022.

2022-452 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX ÉPANDEURS DE SEL À TROTTOIR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux épandeurs de sel à trottoir, à LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 73 030,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220033 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-422-02-943, 33-020-17-003 et 22-420-12-913, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17678 émis le 3 août 2022.

2022-453 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour le service d'entretien ménager au Centre Sportif Olive-Urquhart, à ENTRETIEN AVANGARDISTE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un an, pour un montant total de 181 563,55 \$, taxes incluses., conformément aux documents d'appel d'offres EP220006. La ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour deux années ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-43-532, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17698 émis le 4 août 2022.

2022-454 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICE DE MAINTENANCE DES SERVEURS DE STOCKAGE IBM

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'octroyer un contrat pour le service de maintenance des serveurs de stockage IBM, à ITI, pour un montant total de 51 597,20 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17813 émis le 4 août 2022.

2022-455 ACHAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIX-NEUF (19) VÉHICULES LÉGERS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de dix-neuf (19) véhicules légers à KIA et à FCA Canada Inc. dans le cadre de l'entente pour le regroupement d'achats de biens et de services proposé par le Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), pour un montant total de 943 004,25 \$, taxes incluses. Le montant à octroyer à KIA est de 241 847,61 \$, taxes incluses, et le montant à octroyer à FCA Canada inc. est de 701 156.64 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-421-02-929, 22-422-02-943 et 03-920-21-009, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22-17750 émis le 3 août 2022.

2022-456 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LE REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS EN GAZON SYNTHÉTIQUE (TERRAINS 2 ET 3) AU PARC TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec à L.M.L. PAYSAGISTE ET FRÈRES INC., pour le remplacement des revêtements en gazon synthétique (terrains 2 et 3) au parc Terra Cotta, pour un montant total de 33 520,39 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 294 482,26 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-22-000, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17715 émis le 18 juillet 2022.

2022-457 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE QUARTIER (PDQ5)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CPB INC., pour la construction d'un nouveau poste de quartier (PDQ5), pour un montant total de 114 326,41 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 6 701 632,58 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 04-139-02-000, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17705 émis le 19 juillet 2022.

2022-458 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION EXTÉRIEURE AU CHALET DU PARC OVIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec LES TERRASSEMENTS MONTRÉAL INC., pour des travaux de réfection extérieure au chalet du Parc Ovide, pour un montant total de 16 482,44 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 274 923,00 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-422-42-936, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17702 émis le 19 juillet 2022.

2022-459 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – UN JARDIN DE LECTURE ET LA RÉFECTION D'UN SENTIER EN PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec AMÉNAGEMENT SUD-OUEST, pour un jardin de lecture et la réfection d'un sentier en pavé de béton préfabriqué, pour un montant total de 1 862,88 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 133 721,96 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-414-02-813, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17720 émis le 19 juillet 2022.

2022-460 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEU D'EAU AU PARC AUGUSTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec RÉALISATION DYNAMIQUE INC., pour la construction d'une aire de jeu d'eau au parc Augusta, pour un crédit total de 7 801,05 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 560 885,47 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-22-010, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17723 émis le 19 juillet 2022.

2022-461 RÉGULARISATION – DÉPENSES POUR DES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver la régularisation des dépenses envers PRO MAGIC & MAINTENANCE, pour des services d'entretien ménager pour divers bâtiments de la Ville, pour un montant total de 76 211,21 \$, taxes incluses ;

La régularisation des dépenses est débitée tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 22-17778 émis le 4 août 2022.

2022-462 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels pour le soutien au développement économique dans le Village de Pointe-Claire, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-320-17755.

2022-463 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS DE PHOTOS ET DE VIDÉOS POUR L'ANNÉE 2023 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2024

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels de photos et de vidéos pour l'année 2023 avec option de renouvellement pour l'année 2024, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-150-17704.

2022-464 REJET DES SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DE PLOMBERIE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont présenté une soumission pour ce projet;

ATTENDU QUE les prix reçus sont trop élevés par rapport à notre estimation et dépassent le montant maximum pour l'octroi d'un contrat par invitation;

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le remplacement de plomberie à l'hôtel de ville (BP2207-22041).

2022-465 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'août 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2022-466 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 16 AOÛT 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 16 août 2022, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2022-467 NOMINATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE désigner Monsieur Daniel Séguin, pour occuper les fonctions de Directeur général par intérim pour la Ville de Pointe-Claire, ce, effectif au 26 août 2022, cette nomination étant valable jusqu'à l'entrée en poste du nouveau ou de la nouvelle titulaire de la Direction générale de la Ville de Pointe-Claire ; et

D'autoriser le Directeur des Ressources humaines de la Ville de Pointe-Claire à procéder aux ajustements relatifs aux conditions et modalités de travail et de rémunération qui lui seront applicables pendant la durée de cette période d'intérim.

2022-468

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PC-2946 EN LIEN AVEC LA
RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire PC-2946 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Thorstad-Cullen dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire PC-2946 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

2022-469

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement,
DE lever la séance à 22 h 30.

RÉSOLU :

Tim Thomas, maire

Caroline Thibault, greffière